

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juin 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 2 juin 2023. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROUXEL Serge.

Absents ayant donné procuration : M LACORNE Alain à Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle et M ROLLAND Yannick à M LECLERC Olivier.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 13/06/2023
Et
Publication ou notification du :
13/06/2023

N°2023/035 – INFRASTRUCTURES COMMUNALES : LOCATIONS SALLE TERRAIN DE FOOTBALL – ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur Olivier LECLERC, adjoint en charges des bâtiments communaux, rappelle aux membres du conseil municipal que la dernière délibération sur les tarifs de location de la salle du terrain de football date de 2018 et il n'y avait eu aucune revalorisation par rapport à la délibération prise sur ce sujet en 2014.

Les tarifs étaient les suivants :

Evènements	Ressortissants de la commune	Hors commune
½ JOURNEE	15 €	30 €
JOURNEE	30 €	60 €
2 JOURS	50 €	100 €

ASSOCIATIONS Ou AMICALES à but non lucratif	Gratuit	Idem ci-dessus
---	---------	----------------

Cautions	100 €	200 €
----------	-------	-------

Il est proposé de ne pas toucher à ces tarifs mais d'instaurer un tarif électricité en fonction de la consommation et selon les tarifs en vigueur (22,46 c€/kWh en avril 2023). Un relevé de compteur sera effectué avant et après chaque location.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Affiché le

de location de la salle du terrain de
ID : 035-213500465-20230606-2023_035-DE

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur les tarifs football.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de location au même prix que ceux en place évoqués ci-dessus,
- **INSTAURE** un tarif électricité en fonction de la consommation et selon les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} juin 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 13 juin 2023

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

